

E6

LA Gestion de l'Information Touristique

BTS TOURISME
Académie de Lyon

- L'épreuve E6
- Prévision d'organisation des examens pour l'épreuve E6
- Questions/réponses

L'épreuve E6 sous la forme ponctuelle, coef 3

Rappel : Déroulement de l'épreuve ponctuelle (durée 40 mn maximum)



Dans une première phase (10 minutes maximum), le candidat présente l'ensemble des productions réalisées en précisant, pour chacune des productions, les objectifs poursuivis, la méthodologie de mise en œuvre et le contexte dans lequel elles ont été réalisées.

Dans une deuxième phase (30 minutes maximum), le professeur évaluateur interroge le candidat sur une ou deux productions dont au moins la production multimédia pour évaluer sa capacité d'adaptation à d'autres contextes professionnels ou technologiques, son niveau de spécialisation, son degré d'autonomie. Le candidat doit être en mesure de répondre aux sollicitations et au questionnement de la commission sur l'équipement disponible dans le centre d'interrogation.

Présentation des
3 productions

Entretien d'évaluation

10'



30'



40' max



Le professeur évaluateur renseigne la **grille d'évaluation** dont le modèle figure dans la circulaire nationale d'organisation. Il ne doit pas communiquer au candidat la note attribuée.

Épreuve E6 (U6) : Gestion de l'information touristique (GIT) (coefficient 3).



Le candidat apporte le jour des épreuves ses productions numériques élaborées dans le cadre de sa formation.

Pour les candidats soumis à une épreuve sous forme ponctuelle : 1 épreuve orale d'une durée de 40 minutes.

Le dossier support comporte :

- 2 fiches descriptives de production, correspondant au programme étudié au cours de la première année (**annexe 12**)*.
- 1 fiche descriptive correspondant à une production multimédia réalisée au cours de la deuxième année de formation, (**annexe 12**)*.
- 1 fiche de compétences GIT, établie et signée par le candidat selon le modèle présenté en **annexe 13***, et qui précise pour chacune des sept compétences listées dans le bloc GIT, le contexte et les modalités d'acquisition de ces compétences au cours de la formation et des périodes d'insertion en milieu professionnel.

● * « circulaire académique »

Contrôle de conformité des dossiers E6

- Conformément à l'arrêté du 22 juillet 2008, une commission de contrôle sera chargée de vérifier la conformité des dossiers selon des modalités définies par chaque académie (**annexe 16**).
- **En cas de non-conformité** du dossier, les candidats seront avisés par les autorités académiques qu'ils ne pourront pas subir l'épreuve ni se voir délivrer leur diplôme. La mention "non valide" (NV) sera portée sur le bordereau de notation.

- En cas de doute de la commission d'interrogation sur la réalité des activités et missions conduites par le candidat, celle-ci devra :
 - interroger le candidat ;
 - consigner des réserves sur la feuille d'évaluation et en faire part au candidat ;
 - informer les autorités pour permettre d'engager des contrôles complémentaires.

Dans la **“circulaire” d'organisation académique** sera précisé, le centre ou devront être envoyés les éléments du dossier E6 ainsi que la date de réception des dossiers.

Cette circulaire précisera que le responsable du centre d'examen retenu devra vérifier la validité des dossiers des candidats convoqués dans leur centre et de prévenir dans les temps la DEC pour les dossiers incomplets.



- Fiche de productions :

Les **productions** réalisées et présentées par le candidat sont issues de situations professionnelles réelles (stages, immersions professionnelles ponctuelles, contrat d'apprentissage) ou simulées (lors de la formation GIT, en atelier de professionnalisation) :

- deux productions **personnelles réalisées par le candidat**, de nature différente, se référant au programme étudié dans le cadre de la première année de formation. Lors de l'épreuve orale, le candidat doit indiquer l'environnement technologique et la finalité de chacune des deux productions ;
- une **production multimédia personnelle réalisée intégralement par le candidat** au cours de sa deuxième année de formation. Lors du passage de l'épreuve, le candidat précise les objectifs de sa réalisation, la méthodologie mise en œuvre et le contexte dans lequel elle s'est réalisée.

Chacune des productions doit être accompagnée de sa fiche descriptive.

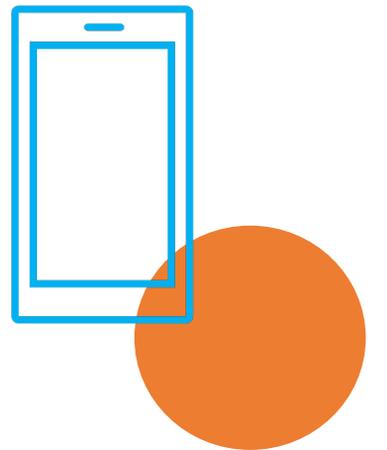


[Lien ouvrir fiche de production](#)



Productions de 1^{ère} année

- Dans le cadre des deux productions de 1^{ère} année, on entend par « *productions de nature différente* », des productions mobilisant des outils et/ou des logiciels **différents**, répondant chacune à **une problématique spécifique**.
- De fait, une ou plusieurs compétences différentes peuvent être mobilisée(s). L'évaluation porte, non pas sur la maîtrise d'un savoir-faire, comme par exemple exploiter un outil de gestion du temps, **mais sur la capacité du candidat à répondre à une problématique**, à l'aide de l'outil de gestion du temps que ce dernier aura choisi.



Production multimédia de 2^{ème} année

- Concernant la production multimédia de 2^{ème} année, les compétences mobilisées sont multiples, d'ambition et de complexité supérieures par rapport aux productions de la première situation d'évaluation. **L'ambition de la production multimédia s'affiche comme « plus élevée » dans la maîtrise des compétences** que dans les productions présentées et évaluées lors de la première situation d'évaluation. La locution « intégralement entièrement réalisée par le candidat » signifie en complète autonomie par rapport à une problématique posée dans un contexte et des contraintes donnés.
- La production multimédia, compte tenu de sa dimension, permet au candidat de présenter plusieurs outils et logiciels et de justifier par conséquent plusieurs compétences. Elle se rapproche d'un « niveau de maîtrise total des aspects techniques de l'activité, des aptitudes à s'informer et à communiquer et des capacités à s'adapter à un environnement numérique prégnant et évolutif ».



La fiche de compétences doit être fournie à la commission d'interrogation en se référant au modèle présenté dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

Le candidat opère un travail de tri des situations professionnelles qu'il a vécues et/ou observées lui permettant de couvrir l'ensemble des compétences du bloc GIT.

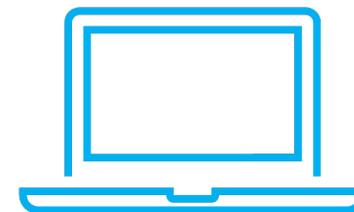
Toutes les situations professionnelles traversées par le candidat ne sont donc pas à présenter ; seules les situations professionnelles les plus emblématiques ou les plus abouties en rapport avec les compétences ciblées sont à privilégier.

Il n'y a pas de nombre de situations défini ; c'est la qualité de chacune d'entre elles qui va permettre au candidat et par la suite à la commission d'interrogation d'apprécier l'acquisition ou non d'une ou de plusieurs compétences du bloc. De plus, le candidat est libre de choisir et de présenter, lors de l'épreuve
Remarque sur la production multimédia...

Fiche de compétences et de situations professionnelles

- La **fiche de compétences** : Les situations professionnelles proposées par le candidat doivent couvrir **l'ensemble des compétences du bloc**. Aucun nombre minimum ni maximum de situations professionnelles n'est exigé.

[Lien ouvrir fiche de compétences](#)



• Modalité d'évaluation

Un temps doit être prévu en début de demi-journée d'interrogation afin d'harmoniser le questionnement. Un temps d'harmonisation sera aussi prévu en fin de journée.

- Fiche d'évaluation E6 (**annexe 15A**).
- Grille d'aide à l'évaluation E6 (**annexe 15B**).

- L'évaluation doit se tenir dans une salle équipée du matériel répondant aux besoins de l'épreuve.

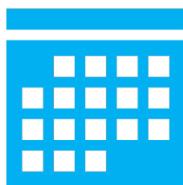
« L'évaluation se fait par profil » :

La grille d'évaluation indique la liste des compétences du bloc, qui doivent être testées dans la ou les situations professionnelles proposées lors de l'épreuve.

Dans un premier temps, il revient à l'évaluateur, de positionner une croix dans la colonne des degrés d'acquisition de la compétence (en se référant aux différents critères d'évaluation présentés dans le référentiel du diplôme concerné) puis, dans un second temps, de transformer le nuage de points en une note sur 20 en se basant sur son expertise d'évaluateur et non sur une règle algorithmique.

Pour les établissements habilités à faire passer les CCF, une commission académiques d'harmonisation des notes est prévue le 21 juin 2021

• ORGANISATION SESSION 2021



DU 21 JUIN AU 25 JUIN 2021



Centre IEFT	
ENACO	2
ESUP	7
Indi Rhone	1
CNED Rhone	4
IEFT	47
Total	61

2 Centres DIDEROT/CAMAS	
DIDEROT	23
CAMAS	10
Total	33